



Pension alimentaire 10 ans apres !!! ???

Par veronikem, le 11/02/2008 à 09:50

bonjour,

j'ai divorcé en 1999. divorce par consentement mutuel, sans aucun souci. mon fils est resté chez son père. aucune pension alimentaire ne m'a été demandée à l'époque.

quand mon fils est entré au collège (collège privé), son père m'a demandée de participer aux frais de scolarité : 80 euros par mois. j'ai versé cette somme durant 4 ans. cela a été fait sur la base d'un accord verbal, pas d'écrit.

aujourd'hui, notre fils est en première et son père menace de me demander une pension alimentaire.

je participe à certains frais (cours particuliers, frais de transport, achats de vêtements).

que peut me réclamer son père ? et sur quelles bases ?

je me suis remariée en 2001. une amie me conseille d'établir un contrat de séparation de biens parce que je suis mère au foyer et ainsi mon ex mari ne pourrait rien avoir. j'avoue que l'idée du contrat ne me plait pas trop.

merci pour vos reponses,

vero